



Convocation a un jugement par lettre recommandé ?

Par **zepek69**, le **20/12/2010 à 15:14**

Bonjour,rnrnA la suite d'un jugement en ma faveur le 29 septembre 2010, je viens de recevoir un courrier d'huissier me stipulant une somme de 1400€ a payer dans les meilleurs délais. rnrnEn effet la partie adverse ayant fait appel je suis dorénavant condamné , car je ne me suis pas présenté a l'appel du jugement.rnrnLe problème , c'est que je n'ai jamais reçu de convocation, je m' y serai évidemment présenté ,n 'étant pas condamnable en premier jugement pour les fait qui me sont reproché... (pas condamnable du tout !! ...)rnrnMa question : rnrn- Une convocation au tribunal doit elle être envoyer par recommandé?rnrn-sinon quelle alternative a ce problème?rnrnrnrnPar avance, merci..

Par **Marion2**, le **20/12/2010 à 18:39**

Vous n'aviez pas un avocat ?

Par **zepek69**, le **20/12/2010 à 19:44**

Ba non... pas vraiment besoin ... on me reprochais d'avoir vendue une voiture dans un mauvais états, mais je l'ai vendu avec Control technique et facture, ce qui m'a valus de " gagné " la première convocation au tribunal. rnrnEn suite ce que je ne savais pas, c'est que l'autre personne a fait appel et je n'ai pas reçu la convocation... donc automatiquement j'ai été condamné a lui dédommagé 1400€ ...rnrn Je souhaitais juste un conseil sur ce que je dois

faire maintenant... je n'ai jamais reçu cette convocation... rnrnmerci